

	Réunion du Conseil Scientifique et du conseil des formations de l'EHESP 6 février 2014 Compte-rendu synthétique et relevé de décisions	Référence	CS_novembre_2013
		Révision	
		Date d'application	
		Version	

Validation

	Rédigé	Vérifié	Validé
Date	06/02/2014		
Prénom Nom (ou nom de l'instance)	S. Kitar	M.A.Bloch/C.Colin	Membres du CS/membres du CF

Membres du CS présents :

Au titre des personnalités qualifiées dans les domaines d'activités de l'école : Christine COLIN

Membres désignés par les membres du conseil d'administration : Régine BERCOT, Catherine LE GALES, Jean-Claude MOISDON,

Représentants des enseignants chercheurs ayant rang de professeur ou personnels assimilés : Claude MARTIN, Joseph NGATCHOU WANDJI, Denis ZMIROU-NAVIER, Patrick ZYLBERMAN

Représentants des enseignants chercheurs titulaires d'un doctorat ou d'une HDR : Pierre LE CANN, Jeanine POMMIER

Représentants des autres enseignants chercheurs : Agnès DUCROS

Représentants des ingénieurs et personnels techniques de recherche : Catherine ROUILLON-BARTOLETTI

Représentants des étudiants préparant un doctorat : Clément COUSIN

Membres du CS absents excusés :

Au titre des personnalités qualifiées dans les domaines d'activités de l'école : Jacqueline CLAVEL, Jean-Paul MOATTI,

Membres désignés par les membres du conseil d'administration : Philippe MOSSE

Représentants des autres enseignants chercheurs : Nathalie BONVALLOT

Représentants des ingénieurs et personnels techniques de recherche : Fabien MERCIER

Représentants des étudiants préparant un doctorat : Florian KASTLER

Personne invitée : Chantal CASES

Membres du CF présents

Personnalités qualifiées : William DAB, Michel LEGROS

Représentants des organisations syndicales les plus représentatives des corps de fonctionnaires formés à l'école :

Hélène THALMANN (FO), Nicolas TASSO (CGT), Olivier OVAGUIMIAN (SMPS), Isabelle LANRIVAIN (SPHISP), Isabelle PLAISANT (SYNAPSE-UNSA)

Membres élus :

Représentants des personnels d'enseignement et de recherche : Yvette RAYSSIGUIER, Françoise JABOT

Représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé : Regine DUCOS, Christian CHAUVIGNE

Membres du CF absents excusés :

Représentants de l'Etat :

Michèle LENOIR-SALFATI (DGOS), Danielle METZEN (DCGS) , Claire GAILLARD (DRH) , François COURAUD (DGESIP), Alain Jacques VALLERON (DGESIP), Pr Claude MEIDINGER (DGESIP)

Personnalités qualifiées : Fred PACCAUD, Elisabeth DELAROCHE-LAMBERT

Représentant désignés par la Fédération hospitalière de France : Cédric ARCOS

Représentants des organisations syndicales les plus représentatives des corps de fonctionnaires formés à l'école :

Bruno GALLET et Sabine GRISELLE-SCHMITT (CFDT), Brigide MAIGRET (SMISP), Michelle DOLOU (SNIASS)

Membres élus :

Représentant des étudiants préparant un doctorat : Marie MESNIL

Représentant des élèves fonctionnaires : Marion BEAUVAIS

Personnes de l'EHESP : Jean-Marie ANDRE, Marie-Aline BLOCH, Sahar BAYAT, Manuel COAT, Christophe DEBOUT, Catherine DESSEIN, Régine DUCOS, Laurence MALPOT, Nolwenn LE MEUR-ROUILLARD, Sarah KITAR, Roland OLLIVIER, Olivier THOMAS

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions
Approbation de l'ordre du jour	Christine Colin introduit la séance commune du conseil des formations et du conseil scientifique. Elle annonce les procurations et présente l'ordre du jour.
Présentation du document pour le COP 14-18	<p>Catherine Dessein excuse Laurent Chambaud, qui ne pouvait pas être présent à cette séance.</p> <p>Elle rappelle le processus d'élaboration du Contrat d'objectifs et de performance (COP). Le document présenté est le résultat de la synthèse de l'ensemble des travaux des groupes de travail. Le conseil des formations (CF) et le conseil scientifique (CS) sont sollicités, puis le conseil d'administration (CA) le 19 février, et amenderont ce document. Le document amendé sera présenté aux tutelles pour discussion.</p> <p>La contractualisation devra se faire dans le cadre d'une communauté d'universités et établissements (CUE) ; ce document s'inscrira donc dans le cadre du contrat d'une CUE. L'EHESP appartient à deux CUE : Sorbonne Paris Cité (SPC) et l'Université Européenne de Bretagne (UEB). Il est probable que le contrat sera signé dans le cadre du contrat de SPC, et il sera nécessaire de préciser les modalités d'inscription dans le contrat de l'UEB.</p> <p>Manuel Coat présente le document pour le COP 14-18.</p>
Discussion sur le COP 14-18	<p><u>Commentaires généraux</u> (pages 1 à 5)</p> <p>On note la progression du document depuis la dernière version, et sa très bonne qualité, avec un projet équilibré.</p> <p>Il faut expliquer les choix des 2 orientations majeures et des 5 axes prioritaires, et les situer par rapport au contexte et aux besoins, en faisant apparaître également la formation et la recherche. Il est nécessaire de faire apparaître le fait que l'école a vocation à former des acteurs de santé publique, pour qu'ils prennent en compte les enjeux de santé publique.</p> <p>Il serait utile de faire référence au contexte européen, et notamment au programme « Horizon 2020 ».</p> <p>La terminologie est à homogénéiser entre « thématique », « champ », et « axe stratégique », en différenciant bien les 2 orientations transversales et les 5 thématiques prioritaires.</p> <p>Il est mentionné qu'une « large consultation » se poursuivra. Il s'agit en fait davantage d'un travail d'approfondissement, avec des discussions qui seront conduites pour faire évoluer ce document.</p>

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions
	<p>Le terme « lutte contre les inégalités de santé » est questionné. Faut-il ainsi ajouter inégalités sociales, inégalités territoriales, prendre en compte leur articulation avec l'environnement, etc. ?</p> <p>Il est nécessaire de faire apparaître de manière claire le terme « social », qui n'est pas contenu systématiquement dans la santé publique.</p> <p>L'axe « Analyse des politiques sociales et de santé » est à reformuler en « politiques sociales et de santé » de manière à inclure notamment la mise en œuvre et la ré-évaluation des besoins de ces politiques et d'homogénéiser avec la formulation des autres axes.</p> <p>Concernant les orientations sur le système de santé, il serait préférable de remplacer « notre » par « des » système(s) de santé, de manière à inclure les systèmes de santé à l'international.</p> <p>A la place du terme « nouvelle » école, on propose plutôt le terme de « jeune » école.</p> <p><u>Partie 1</u> (pages 6 à 12)</p> <p>En ce qui concerne les partenariats, il faut citer l'école supérieure de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESENESR), pour la formation des médecins de l'éducation nationale (MEN).</p> <p>La partie qui concerne la rationalisation de l'offre diplômante est trop détaillée, et donne l'impression qu'il s'agit de décisions alors que ce ne sont pour le moment que des propositions qui n'ont pas été discutées. Il est recommandé de s'arrêter à l'idée générale qui est de réviser les engagements avec les partenaires concernés.</p> <p>Pour les objectifs proposés, il faudrait décliner les missions que l'on se donne et les moyens qui y sont attribués. Les objectifs chiffrés doivent être rediscutés.</p> <p>Il faut ajouter une dimension d'éthique ou de déontologie dans l'accompagnement des enseignants-chercheurs.</p> <p>La culture professionnelle que l'on souhaite que les élèves acquièrent ne doit pas être liée uniquement à une attente des milieux professionnels.</p> <p>Le calendrier et la durée des formations statutaires ne relevant pas de la responsabilité de l'EHESP, ils ne peuvent pas constituer des</p>

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions
	<p>objectifs du COP de l'EHESP.</p> <p>L'articulation entre les filières est nécessaire, mais il s'agit surtout d'une nécessité d'acculturation commune et de partage de méthodes de travail.</p> <p><u>Partie II (page 13 à 18)</u> Une thèse est par définition originale, il n'est donc pas nécessaire de le préciser. L'amélioration des formations est à conduire en associant les doctorants. Il serait nécessaire d'ajouter un objectif de développement d'un réseau d'anciens du Réseau doctoral. La codélivrance du diplôme de doctorat passera par une négociation avec les établissements, et non pas avec le Ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur (MESR). Le développement d'école doctorale en propre à l'EHESP n'est pas à opposer au fait de continuer à travailler en réseau.</p> <p>Il faut faire apparaître le CAFDES dans cette partie du document.</p> <p>Il faut mentionner l'organisation mondiale de la santé (OMS), étant donné que l'EHESP a sans doute un rôle à jouer pour la coordination d'un réseau de centres collaborateurs de l'OMS en France. Par ailleurs, des chercheurs de l'EHESP ont une activité d'expertise développée auprès de l'OMS.</p> <p>Les partenariats internationaux annoncés ne sont pas en lien avec les thématiques stratégiques proposées, et il faut donc les rediscuter en séance spécifique.</p> <p>Il faut homogénéiser les niveaux de rédaction, qui sont différents selon les paragraphes.</p> <p><u>Partie III (page 19 à 22)</u> Les Presses de l'EHESP étant une structure autonome, il faut mentionner la nécessité de contractualisation avec les Presses, en précisant que le contexte économique de l'édition évolue.</p> <p><u>Partie IV et conclusion (page 23 à 26)</u> Le souhait d'égalité homme-femme ne pourra pas s'appliquer pour le recrutement des formations statutaires dans la mesure où il n'y a pas de quota dans les concours de la fonction publique.</p>

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions
	<p><u>Remarques générales sur les fiches thématiques</u> Les fiches ont vocation à être synthétiques ; cependant il est proposé d'ajouter des annexes qui donnent des précisions supplémentaires, qu'il faudra mettre à jour régulièrement (éléments sur les doctorants, sur les publications, etc.)</p> <p>Dans un texte « chapeau », il faut expliciter les conditions de production des fiches et leurs objectifs, et montrer l'articulation entre les différentes fiches. Il est proposé pour cela de réaliser un schéma de synthèse positionnant les différents axes les uns par aux autres.</p> <p>Il est nécessaire de proposer une structure commune pour toutes les fiches, en incluant notamment une présentation des approches disciplinaires, une partie concernant l'expertise et en distinguant les thèmes sur lesquelles des travaux ont déjà été conduits des nouveaux thèmes que l'Ecole se propose de développer dans le cadre du COP 14-18. L'ensemble des fiches doivent être retravaillées en prenant en compte ces éléments, et en associant largement les différents départements sur chacune des fiches.</p> <p><u>Fiche 1 : Analyse des politiques sociales et de santé publique</u> L'approche est pour le moment très centrée sur les sciences politiques, et il faudrait élargir les disciplines et compétences mobilisées (evidence based policy, épidémiologie, etc.) Il faut préciser que des approches territoriales et d'évaluation des politiques sont mises en place. Dans la définition, remplacer « accordent » par « devraient accorder » : « les politiques sociales et de santé sont des politiques populationnelles qui devraient accorder une priorité à la réduction des inégalités ». Il faut inclure la dimension de santé au travail.</p> <p><u>Fiche 2 : Organisation et management des services de santé</u> Il faut insister sur les méthodologies spécifiques mise en œuvre dans ce champ (recherche action, etc.). Les acteurs professionnels doivent aussi être mobilisés pour l'accès au terrain de recherche, et il faut mettre en avant cette interactivité entre recherche et terrain.</p> <p><u>Fiche 3 : santé environnement</u> Il faut insister sur la dimension de santé au travail, et ajouter également la notion de prévention. Il faut faire référence aux liens avec les agences. Les thématiques suivantes ne sont pas évoquées : nutrition, ondes, perturbateurs endocriniens, réchauffement climatique.</p>

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions
	<p>Il faut présenter l'imbrication des 3 niveaux concernant les enjeux de santé-environnement (niveau local, territorial, et mondial), et préciser les priorités sur lesquelles on travaille. Il faut faire référence à la réflexion en cours concernant la filière des ingénieurs.</p> <p><u>Fiche 4 : sécurité sanitaire</u> La sécurité ne recouvre pas uniquement les aspects décisionnels et ne doit pas être réduite à une somme de « mesures ». Il s'agit bien d'un champ de pratiques professionnelles. La notion de « risque acceptable » n'est pas opportune, il faut cependant mentionner qu'il s'agit de « risques collectifs ». Il faut afficher la nécessité de structurer ce domaine au plan pédagogique, aussi bien en termes de formation initiale que de formation continue. Un travail coopératif doit être engagé pour la rédaction de cette fiche, et l'articulation avec la fiche santé environnement est à expliquer. A noter qu'une collaboration pourrait être envisagée avec la chaire agroalimentaire du CNAM en Bretagne, sur les aspects sécurité alimentaire.</p> <p><u>Fiche 5 : Promotion de la santé et prévention</u> Il faut ajouter une définition dès le premier paragraphe qui reprend les notions de changement de mode de vie et aussi de modifications des conditions environnementales. La prévention tertiaire relevant du domaine des soins, il faut préciser qu'on privilégie la dimension primaire d'abord, puis secondaire. La réduction de facteur de risque est à identifier comme étant au cœur de la prévention primaire. Une approche populationnelle aurait également pu être employée, avec les notions de prévention universelle, sélective et ciblée. Il faut ajouter les notions de vieillissement et de maladies chroniques. Il faut préciser les liens qui peuvent être faits entre promotion d'une part et prévention d'autre part, dans une perspective de continuum. Les formations concernant les maladies infectieuses sont plutôt à rapprocher de la sécurité sanitaire. Il est par ailleurs nécessaire de développer plus précisément les activités de formation. En ce qui concerne la recherche, il faut partir d'une image générale, et détailler ensuite les thématiques qui seront traitées et celles qui ne le seront pas à l'EHESP. Il faut préciser l'articulation avec la fiche santé-environnement, notamment pour la formation.</p>